
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 1153 ET 1154

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2015, a adopté les règlements d'emprunt décrits ci-dessous, soit :

1153 *Décrétant une dépense et un emprunt de 120 747 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'abri de sel*

La Municipalité a reçu le 3 septembre 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 120 747 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

1154 *Décrétant une dépense et un emprunt de 439 950 \$ pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne 1500 G.I*

La Municipalité a reçu le 3 septembre 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt totalisant 439 950 \$:

◇ 396 455 \$ pour la fourniture du camion. Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans;

◇ 43 495 \$ pour la fourniture de l'équipement. Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 10 ans.

Cet avis constitue l'avis de publication desdits règlements et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements d'emprunt sont maintenant déposés au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9^e jour
du mois de septembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Entrée en vigueur – Règlements 1153 et 1154

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 9 septembre 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, parution le 9 septembre 2015

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier